Arrêté portant réglementation de l'utilisation de produits destinés à réguler les espèces animales de rats présentes en cœur de Parc national de La Réunion

Annexe n°1 : Enveloppes maximales où l'utilisation de produits destinés à réguler les espèces de Rat noir et de Rat surmulot est autorisable par le directeur du Parc national sous réserve du respect des modalités du présent arrêté et des autres règlementations

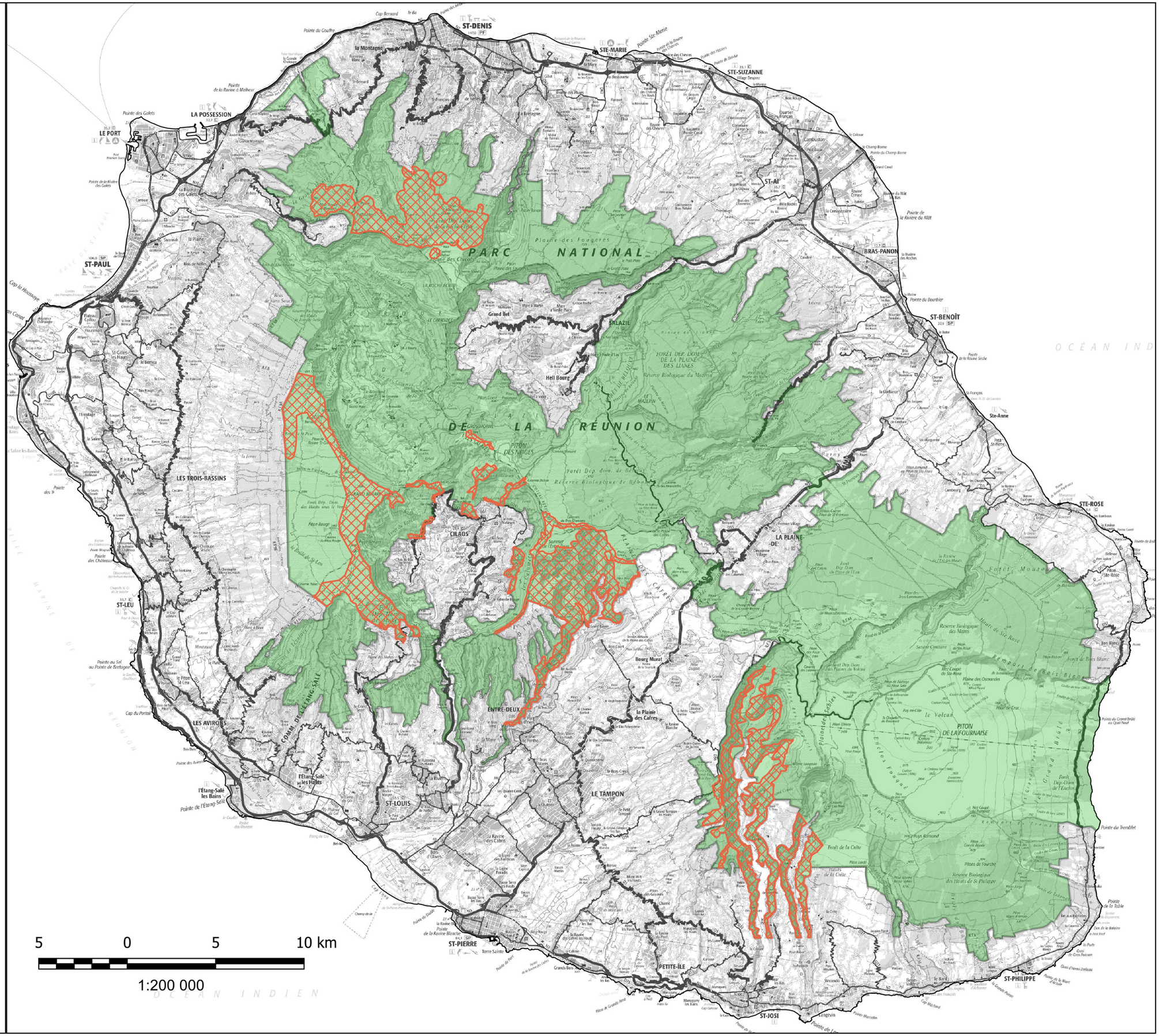

Sources : Parc natioal de La Réunion
Fond cartographique : © IGN SCAN25
Édition : Mai 2021 ©PNRun

Parc national de La Réunion